



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET
INFORMATION SUR LE MARCHÉ

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Distr.
GÉNÉRALE

CEM-CFI(XLIV)/1
20 août 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
3. Admission d'observateurs
4. Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets
5. Nouveaux projets et avant-projets
6. Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2010
7. Rapport sur les projets et avant-projets achevés
8. Évaluation à posteriori
9. Examen des projets, avant-projets et activités en cours
10. Travaux de politiques
11. Élection des Présidents et Vice-présidents pour 2011
12. Dates et lieux des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions des Comités
13. Autres
14. Recommandations au Conseil international des bois tropicaux
15. Rapport de la Session

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché et le Comité de l'industrie forestière sont deux des quatre Comités constitués aux termes de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux. Ces Comités relèvent du Conseil international des bois tropicaux, et travaillent sous sa direction générale. Les fonctions des Comités sont les suivantes :

Comité de l'information économique et information sur le marché

- (a) Examiner de façon suivie la disponibilité et la qualité des statistiques et autres renseignements dont l'Organisation a besoin;*
- (b) Analyser les données statistiques et indicateurs spécifiques arrêtés par le Conseil pour la surveillance du commerce international des bois;*
- (c) Suivre de manière permanente le marché international des bois tropicaux, sa situation courante et les perspectives à court terme sur la base des données visées à l'alinéa b) ci-dessus et d'autres informations pertinentes, y compris des informations sur le commerce international non documenté;*
- (d) Adresser des recommandations au Conseil sur la nécessité d'études sur les bois tropicaux, la nature de celles-ci et leur caractère approprié, notamment sur les prix, l'élasticité du marché, les produits de substitution, la commercialisation de nouveaux produits et les perspectives à long terme du marché international des bois d'œuvre tropicaux, et suivre l'exécution des études commandées par le Conseil et les examiner;*
- (e) S'acquitter de toutes autres tâches qui lui sont confiées par le Conseil relatives aux aspects économiques, techniques et statistiques des bois;*
- (f) Faciliter la coopération technique en faveur des pays membres en développement pour l'amélioration de leurs services statistiques.*

Comité de l'industrie forestière

- (a) Promouvoir la coopération entre pays membres en tant que partenaires dans le développement des activités de transformation dans les pays membres producteurs, notamment dans les domaines suivants:*
 - (i) Développement de produits grâce au transfert de technologie;*
 - (ii) Mise en valeur des ressources humaines et formation;*
 - (iii) Normalisation de la nomenclature des bois tropicaux;*
 - (iv) Harmonisation des spécifications de produits transformés;*
 - (v) Encouragement à l'investissement et aux coentreprises; et*
 - (vi) Commercialisation, y compris la promotion des essences moins connues et moins exploitées;*
- (b) Favoriser l'échange d'informations pour faciliter les changements structurels qu'implique la transformation plus accrue et plus poussée, dans l'intérêt de tous les pays membres, en particulier des pays membres en développement;*
- (c) Suivre les activités en cours dans ce domaine, et déterminer et examiner les problèmes et leurs solutions possibles en coopération avec les organisations compétentes;*

- (d) *Encourager l'intensification de la coopération technique pour la transformation des bois d'œuvre tropicaux au profit des pays membres producteurs.*

Sont pertinentes aux travaux des Comités les dispositions ci-dessous des articles 24, 25 et 27 de l'AIBT de 1994 ayant trait aux orientations de l'OIBT ainsi qu'à ses activités de projet, de même que l'Article 31 du Règlement intérieur et les dispositions pertinentes de l'Annexe I à la Décision 7(XXXIII) telle qu'approuvée par le Conseil international des bois tropicaux.

Article 24 : Activités concernant la politique générale de l'Organisation

Afin d'atteindre les objectifs définis à l'article premier, l'Organisation entreprend des travaux concernant la politique générale et les projets dans les domaines de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement, de la gestion forestière et de l'industrie forestière, en procédant de manière équilibrée et en intégrant autant que possible les travaux de politique générale et les activités en matière de projet.

Article 25 : Activités de projet de l'Organisation

1. *Eu égard aux besoins des pays en développement, les membres peuvent soumettre au Conseil des propositions d'avant-projet et de projets dans les domaines de la recherche-développement, de l'information commerciale, de la transformation accrue et plus poussée dans les pays membres producteurs, du reboisement et de la gestion forestière. Les avant-projets et projets devraient contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du présent Accord.*
2. *Pour approuver les projets et avant-projets, le Conseil tient compte :*
 - (a) *de leur pertinence aux objectifs du présent Accord;*
 - (b) *de leurs incidences écologiques et sociales;*
 - (c) *du caractère souhaitable qu'il y a à maintenir un équilibre géographique approprié;*
 - (d) *des intérêts et des caractéristiques de chacune des régions productrices en développement;*
 - (e) *du caractère souhaitable d'une répartition équitable des ressources entre les domaines mentionnés au paragraphe 1 du présent article;*
 - (f) *de leur rapport coûts-efficacité; et*
 - (g) *de la nécessité d'éviter les chevauchements d'efforts.*
3. *Le Conseil met en place un programme et des procédures pour la soumission, l'étude et le classement par ordre de priorité des avant-projets et des projets sollicitant un financement de l'Organisation, ainsi que pour leur exécution, leur suivi et leur évaluation. Le Conseil se prononce sur l'approbation des avant-projets et des projets destinés à être financés ou parrainés conformément aux articles 20 (Compte spécial) et 21 (Fonds du Partenariat de Bali).*
4. *Le Directeur exécutif peut suspendre le décaissement des fonds de l'Organisation pour un avant-projet ou un projet si ces fonds ne sont pas utilisés conformément au descriptif du projet, ou en cas d'abus de confiance, de gaspillage, de négligence ou de mauvaise gestion. Le Directeur exécutif présente un rapport au Conseil à sa session suivante, pour examen. Le Conseil prend les décisions qui s'imposent.*
5. *Le Conseil peut, par un vote spécial, décider de ne plus parrainer un avant-projet ou un projet.*

Article 27 : Fonctions des Comités

4. *Afin de promouvoir la conduite équilibrée des activités de l'Organisation concernant la politique générale et les projets, le Comité de l'information économique et de l'information sur le marché, le*

Comité du reboisement et de la gestion forestière et le Comité de l'industrie forestière doivent tous trois :

- (a) Assurer efficacement l'appréciation, le suivi et l'évaluation des avant-projets et des projets;*
- (b) Faire des recommandations au Conseil sur les avant-projets et les projets;*
- (c) Suivre l'exécution des avant-projets et des projets et assurer le rassemblement et la diffusion de leurs résultats aussi largement que possible, au profit de tous les membres;*
- (d) Élaborer et proposer au Conseil des idées en matière de politique générale;*
- (e) Examiner régulièrement les résultats des activités concernant les projets et la politique générale et faire des recommandations au Conseil sur le programme futur de l'Organisation;*
- (f) Examiner régulièrement les stratégies, les critères et les domaines de priorité pour l'élaboration du programme et les travaux relatifs aux projets qui figurent dans le Plan d'action de l'Organisation et recommander au Conseil les modifications nécessaires;*
- (g) Tenir compte de la nécessité de renforcer la mise en place des capacités et la mise en valeur des ressources humaines dans les pays membres;*
- (h) Effectuer toutes autres tâches en rapport avec les objectifs du présent Accord qui leur sont confiées par le Conseil.*

Article 31 du Règlement intérieur

En application de l'article 30, le Règlement intérieur des Comités, des autres comités et des organes subsidiaires est le même que celui du Conseil et reste mutatis mutandis.

Annexe I à la Décision 7(XXXIII)

Partie A -- Mesures d'économie

- 4. Les rapports d'activité sur l'exécution des projets seront préparés par le Directeur exécutif et examinés par les trois Comités techniques sur une base annuelle seulement.*

Partie B -- Mesures destinées à améliorer l'efficacité et la productivité

- 3. Rationalisation des travaux des Comités*

À compter de la trente-quatrième session, le Comité de l'Industrie forestière (CFI) et le Comité de l'information économique et information sur le marché (CEM) se réuniront uniquement en séances communes en vue d'intégrer leurs travaux.

Point 1 - Ouverture de la Session

La quarante-quatrième session des Comités se déroulera conjointement et sera coprésidée par Mme Carla Boonstra (Pays-Bas), Présidente du Comité de l'information économique et information sur le marché, et M. Kug-Bo Shim (République de Corée), Président du Comité de l'Industrie forestière.

Point 2 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux

[Document CEM-CFI(XLIV)/1]

Les Comités pourront examiner l'Ordre du jour provisoire et adopter leur ordre du jour pour la session. En ce qui concerne l'organisation des travaux, il est à noter que le programme des réunions des Comités sera déterminé au terme des consultations d'usage. Les Comités pourront également constituer le groupe de travail informel (à composition non limitée) habituel pour les assister dans leur examen des questions dont ils seront saisis. Afin d'accélérer les travaux, les Comités pourront convenir de traiter les points 3, 4 et 5 de leur ordre du jour lors de la séance d'ouverture commune à tous les Comités. En outre, les points 6 et 8 de l'Ordre du jour pourront également être abordés dans le cadre des séances communes des Comités techniques.

Point 3 - Admission d'observateurs

Les Comités pourront décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. La liste des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision.

Point 4 - Rapport du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets

[Documents ITTC/EP-39, ITTC/EP-40]

En application des dispositions de l'annexe B à la Décision 4(XXV) du CIBT, les observations d'ordre général figurant dans les rapports produits par le Panel d'experts seront examinées à ce point de l'ordre du jour dans le cadre d'une séance commune de tous les Comités. Les rapports du trente-neuvième et du quarantième Panels d'experts, comportant leurs observations d'ordre général, figurent dans les documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40.

Point 5 - Nouveaux projets et avant-projets

[Documents ITTC/EP-39 et ITTC/EP-40]

Conformément aux articles 25 et 27 de l'AIBT de 1994, les Comités sont invités à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés en application de la Décision 6(XLIII), suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa trente-neuvième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 1 au 5 février dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-39.

Trente-neuvième Panel d'experts

Catégorie 1:

COMITÉ DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ
Aucun.

Comité de l'industrie forestière		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 521/08 Rev.3 (I)	Gestion forestière participative pour l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) autour de la zone protégée de Rinjani et Mutis Timau Mt dans le Nusa Tenggara en Indonésie	Indonésie
PD 549/09 Rev.2 (I,F,M)	Provenance, évaluation, caractérisation technologique du bois et étude de marché relatives au balsa (Ochroma pyramidale Cav.) de la forêt de Lacandon du Chiapas au Mexique	Mexique

Catégorie 4:

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ
Aucun.

Comité de l'industrie forestière		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 561/09 (I)	Transformation et commercialisation de produits en bois de teck de plantation Inde	Inde

Conformément aux articles 25 et 27 de l'AIBT de 1994, le Comité est invité à prendre connaissance des projets suivants, qui ont été approuvés aux termes de la procédure électronique de non-objection à leur classement et diffusés en application de la Décision 6(XLIII), suite aux recommandations du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets émises lors de sa quarantième réunion tenue à Yokohama (Japon) du 2 au 6 août 2010 dont on trouvera le rapport sous la cote de document ITTC/EP-40.

Quarantième Panel d'experts

Catégorie 1:

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS-SIONNAIRE
PD 578/10 Rev.1 (M)	Mise en place d'un système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	Côte d'Ivoire

Comité de l'industrie forestière		
Aucun.		

Catégorie 4:

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ		
NUM. PD/PPD	INTITULÉ	PAYS SOUMIS- SIONNAIRE
PD 576/10 (M)	Promotion de la collaboration Afrique-Chine en vue d'une meilleure gouvernance forestière (PACCIG)	Gabon

Comité de l'industrie forestière
Aucun.

Point 6 - Discussion annuelle OIBT sur le marché pour 2010

Ce point sera abordé en séance commune des trois Comités techniques. Le thème de la Discussion sur le marché proposé par le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G), et avalisé à la quarante-troisième session du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché et du Comité de l'industrie forestière, est « Innovations et technologies dans les entreprises de la filière bois ». Une note d'information détaillant le programme et donnant les noms des intervenants à cette Discussion annuelle sur le marché sera diffusée durant la session.

Point 7 - Rapport sur les projets et avant-projets achevés

[Document CEM-CFI(XLIV)/2]

Les Comités pourront examiner le rapport rédigé par le Secrétariat, figurant dans le document CEM-CFI(XLIV)/2 relatif aux projets et avant-projets suivants qui peuvent être déclarés achevés :

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

PD 353/05 Rev.2 (M,F,I)	Adoption et mise en œuvre du système d'information forestière (FIS) des Philippines
PD 440/07 Rev.1 (M,I)	Amélioration de la détection et de la prévention de l'exploitation forestière illégale et de l'illégalité dans l'expédition et le commerce des produits bois au Guyana
PPD 45/02 Rev.3 (M)	Assistance technique pour la formulation d'une proposition de projet visant au renforcement des capacités à opérer la gestion durable des forêts naturelles et artificielles aménagées au Panama

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

PD 65/01 Rev.2 (I)	Formations à l'exploitation forestière de faible impact au Cambodge
PD 100/01 Rev.3 (I)	Renforcement des capacités nécessaires au développement d'un secteur du rotin durable approvisionné par les plantations en Chine
PD 318/04 Rev.2 (I)	Contrôle de qualité et normalisation des produits ligneux ghanéens
PPD 68/03 Rev.2 (I)	Étude sur l'utilisation du teck de plantation (Myanmar)
PPD 133/07 Rev.1 (I)	Analyse des formations nécessaires dans la filière menuiserie-charpenterie aux Philippines

Point 8 - Évaluation à postériori

[Document CEM-CFI(XLIV)/3]

(A) Rapports d'évaluation à postériori

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

Il est rappelé aux Comités que les projets suivants ont été sélectionnés par les Comités pour évaluation à postériori:

Trente-sixième Session PD 41/99 Rev.4 (M)	Développement et mise en œuvre du projet pilote d'un système d'informations statistiques forestières (Philippines)
Quarante-deuxième session PD 133/02 Rev.3 (M)	Étude du flux commercial des bois et produits ligneux aux Philippines
Quarante-troisième session PD 264/04 Rev.3 (M,I)	Bois d'Afrique tropicale -- 1ère partie : Groupe 7(1) dans le cadre du Programme PROTA (Ghana)

Les Comités pourront examiner les résumés analytiques des rapports d'évaluation à postériori de ces projets contenus dans le document CEM-CFI(XLIV)/3.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Il est rappelé aux Comités que les projets suivants ont été sélectionnés par les Comités pour évaluation à postériori:

Quarante-troisième session PD 108/01 Rev.3 (I)	Développement de la production et de l'utilisation durables du rotin par la participation de petits propriétaires et exploitants en Indonésie
PD 277/04 Rev.3 (I)	Promotion de certains produits forestiers non ligneux reposant sur la participation des collectivités à l'appui de l'aménagement forestier durable dans le Kalimantan oriental (Indonésie)
PD 286/04 Rev.1 (I)	Renforcement des capacités de promouvoir des techniques de transformation rentables du bois en Indonésie

Les Comités pourront examiner les résumés analytiques des rapports d'évaluation à postériori de ces projets contenus dans le document CEM-CFI(XLIV)/3.

(B) Sélection de projets pour évaluation à postériori

Aux termes de la Décision 3(XXVIII) « Évaluation des projets à postériori », les Comités sont priés de considérer comme candidats à l'évaluation à postériori tout projet individuel ou groupe de projets achevés répondant aux critères contenus à l'annexe 1 de ladite Décision. Les Comités envisagent une évaluation à postériori normalement lors de la session durant laquelle les projets sont déclarés achevés. Les Comités peuvent aussi examiner et sélectionner les projets déclarés achevés à la présente session au titre du point 6, lesquels répondent aux critères de la Décision 3(XXVIII). Il s'agit de PD 353/05 Rev.2 (M,F,I), PD 440/07 Rev.1 (M,I) et PD 100/01 Rev.3 (I). Les Comités pourront également considérer le projet suivants issu de la session précédente comme susceptible d'une évaluation à postériori PD 37/94 Rev.3 (I).

(C) Meta-évaluation des évaluations à postériori de l'OIBT

Comme l'a demandé le CRF à sa quarante-troisième session, le secrétariat a rédigé un cahier des charges concernant une méta-évaluation, aux termes de laquelle seront évaluées la cohérence

de la qualité et de la méthode des évaluations à posteriori effectuées par l'OIBT. Les Comités sont invités à se pencher sur ce cahier des charges.

Point 9 - Examen des projets, avant-projets et activités en cours

[Document CEM-CFI(XLIV)/4]

Poursuivant la rationalisation de leurs travaux, et en accord avec les termes de la section VI de l'annexe A de la Décision 4(XXV), les Comités ont demandé que la communication des rapports et les débats de la session soient limités aux projets et avant-projets qui :

- connaissent des problèmes de mise en œuvre;
- nécessitent un financement supplémentaire;
- nécessitent une prolongation de six mois ou plus à leur durée initialement prévue; ou
- dont le Plan de travail et le budget nécessitent d'importantes modifications jugées indispensables.

Les Comités pourront examiner le rapport préparé par le Secrétariat figurant dans le document CEM-CFI(XLIV)/4 sur l'état d'avancement ou la situation des projets, avant-projets et activités dont le Conseil a approuvé le financement et l'exécution. La situation de certains projets, avant-projets et activités est susceptible d'avoir évolué entre le moment où le présent ordre du jour est distribué et celui de la rédaction du document CEM-CFI(XLIV)/4. Les projets et avant-projets qui répondent aux termes de la Décision 4(XXV) ont été mis en évidence par des caractères gras dans le document CEM-CFI(XLIV)/4. Le rapport traite des projets et avant-projets suivants :

(A) Projets, avant-projets et activités en cours d'exécution

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

- | | | |
|-----|---|--|
| 1. | PD 16/93 Rev.4 (M)
Phase IV, 2010 | Service d'information sur le marché des bois tropicaux et produits dérivés (MIS) - Phase IV, 2010 (Mondial) |
| 2. | PD 124/01 Rev.2 (M)
Phase II étape 2 | Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (Afrique) |
| 3. | PD 168/02 Rev.1 (M) | Établissement d'un système national de collecte, saisie, traitement et diffusion des statistiques sur la forêt et le bois au Togo |
| 4. | PD 182/03 Rev.2 (M) | Amélioration du Système d'Information de Gestion des Statistiques Forestières (STATFOR) par l'intégration d'un module informatique de gestion des grumes transformées (Gabon) |
| 5. | PD 196/03 Rev.1 (M) | Actualisation et renforcement du système national d'information statistique forestière au Venezuela |
| 6. | PD 291/04 Rev.2 (M) | Mise en place d'un réseau destiné à faciliter la collecte, la transformation et la diffusion des statistiques relatives aux bois tropicaux et à d'autres paramètres forestiers en Inde |
| 7. | PD 340/05 Rev.2 (M) | Système national d'information statistique forestière du Guatemala |
| 8. | PD 391/06 Rev.2 (M) | Promotion et création d'une demande commerciale pour les bois tropicaux certifiés et les bois tropicaux de provenance légale vérifiée (Japon) |
| 9. | PD 406/06 Rev.1 (M) | Mise en place d'un système national de statistiques forestières et commerciales du bois (Équateur) |
| 10. | PD 443/07 Rev.1 (M) | Renforcement du Centre de statistiques et d'information sur forêts -- CIEF (Honduras) |

11. PD 449/07 Rev.2 (M) Faire appliquer les lois forestières en Papouasie-Nouvelle-Guinée
12. PD 479/07 Rev.2 (M) Bois d'Afrique tropicale -- 2ème partie : Groupe 7(2) dans le cadre du Programme PROTA (Ghana)
13. PD 480/07 Rev.2 (M) Demande et offre de produits ligneux tropicaux en Chine à l'horizon 2020
14. PPD 14/00 (M) Renforcement de la discussion sur le marché (mondial)
15. PPD 62/02 Rev.1 (M) Mise en place d'un système de gestion des statistiques forestières en République Démocratique du Congo
16. PPD 138/07 Rev.1 (M) Vérification de la légalité des produits forestiers ligneux au Pérou

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

1. PD 73/89 (M,F,I) Assistance à l'identification et à la formulation de projets (mondial)
2. PD 39/93 Rev.4 (I) Recherche-développement d'une source nouvelle d'énergie provenant de la biomasse (déchets ligneux et agricoles) par la fabrication de briquettes, la gazéification et la combustion directe (Malaisie et Cameroun)
3. PD 46/96 Rev.2 (I) Création d'un village de travailleurs et d'artisans du bois (Ghana)
4. PD 44/98 Rev.2 (I) Guide et nomenclature de 100 essences moins utilisées et moins connues d'arbres à bois d'œuvre d'Afrique tropicale avec notes sur leur ethnographie, sylviculture et utilisations (Ghana)
5. PD 13/99 Rev.2 (M,F,I) Réseau OIBT d'échange d'information et d'appui aux projets (Phase II) (mondial)
6. PD 40/00 Rev.4 (I) Exploitation de grumes de petits diamètres à partir de source durable pour l'obtention de produits bio-composites (Indonésie)
7. PD 77/01 Rev.2 (I,F) Contribution au développement des compétences et structures techniques d'encadrement de l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo (Cameroun)
8. PD 131/02 Rev.4 (I) Formation de professionnels forestiers pour l'amélioration de l'industrie forestière cambodgienne
9. PD 233/03 Rev.2 (I) Utilisation de technologies intermédiaires pour des récoltes forestières durables (Pérou)
10. PD 275/04 Rev.3 (I) Durabilité accrue de la gestion et de l'exploitation des produits forestiers non ligneux au Cambodge
11. PD 306/04 Rev.1 (I) Amélioration de l'exploitation et de la valorisation du bois de plantation issu de sources pérennisées en Malaisie
12. PD 333/05 Rev.2 (I) Élaboration et enseignement d'un programme de formation professionnelle en exploitation forestière à faible impact et pratiques de gestion forestière durable au Guyana
13. PD 334/05 Rev.2 (I) Mise en démonstration et application de technologies de production et d'utilisation destinées à une valorisation durable du rotin dans les pays membres de l'ASEAN (Philippines)

14. PD 347/05 Rev.2 (I) Promotion des nationaux gabonais à la profession forestière grâce au développement du Partenariat PME Forestier
15. PD 364/05 Rev.4 (I) Initiation des populations villageoises aux techniques d'extraction des huiles nobles et essentielles en milieu rural à partir des plantations d'Eucalyptus citriodora au Congo (Rép. du Congo)
16. PD 384/05 Rev.3 (I) Laboratoire d'essai en vue de la mise au point de normes de qualité pour les produits forestiers tropicaux mexicains primaires et transformés
17. PD 385/05 Rev.4 (I,F) Industrialisation, commercialisation et gestion durable de dix essences mexicaines autochtones
18. PD 397/06 Rev.3 (I) Développement durable des entreprises de la filière bois dans le sud du Kalimantan (Indonésie)
19. PD 398/06 Rev.2 (I) Promotion de l'exploitation des ressources ligneuses des plantations en vulgarisant des techniques rationnelles de protection de l'environnement (Chine)
20. PD 401/06 Rev.2 (I) Valorisation et séchage de bois marchand en étuve par des petites communautés de scieurs au Guyana
21. PD 425/06 Rev.1 (I) Techniques de production et d'exploitation au service de la mise en valeur du bois d'aigle (gaharu) en Indonésie
22. PD 431/06 Rev.1 (I) Transformation et exploitation des arbres sur terrains agricoles et des rebuts de coupe en collaboration avec les populations riveraines (Ghana)
23. PD 433/06 Rev.3 (I) Modèle durable pour la filière brésilienne de production de parquets en bois
24. PD 448/07 Rev.2 (I) Exploitation durable et commercialisation d'une gamme de produits forestiers non ligneux en soutien à l'artisanat et au développement des collectivités rurales (Philippines)
25. PD 506/08 Rev.1 (I) Relancer l'enseignement de la sylviculture au Liberia
26. PD 512/08 Rev.2 (I) Exploitation industrielle et commercialisation de dix essences à bois d'œuvre à potentiel marchand de forêts secondaires et forêts primaires rélictuelles (Pérou)
27. PD 513/08 Rev.1 (I) Renforcer les capacités de valorisation et d'efficience du secteur des transformations du bois au Guyana
28. PD 523/08 Rev.1 (I) Stratégie d'exploitation rentable du bois d'hévéa issu de sources pérennisées en Indonésie
29. PPD 5/00 Rev.1 (I) Aménagement durable des produits non ligneux (PFNL) dans l'état indien du Maharashtra
30. PPD 97/04 Rev.1 (I) Amélioration des stratégies et évaluation des formations nécessaires à la réalisation de la gestion forestière durable au Suriname
31. PPD 125/06 Rev.2 (I) Programme national de formation destiné à promouvoir l'adoption de l'exploitation à faible impact (EFI) en Papouasie-Nouvelle-Guinée

(B) Projets et avant-projets en attente de leur accord d'exécution

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

1. PPD 139/07 Rev.1 (M) Renforcement du système national d'information forestière (Thaïlande)

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Aucun.

(C) Projets et avant-projets en instance de financement

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

1. PD 124/01 Rev.2 (M) Phase III Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (Afrique)

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

1. PD 457/07 Rev.4 (I) Mise en place d'un dispositif de soutien à la transformation plus poussée du bois dans cinq pays producteurs du bassin du Congo (Gabon)
2. PD 518/08 Rev.1 (I) Valorisation énergétique des résidus ligneux par procédé de compression (Brésil)
3. PD 520/08 Rev.2 (I) Promotion de la conservation du bois en vue de freiner la déperdition des ressources forestières en Indonésie
4. PD 521/08 Rev.3 (I) Gestion forestière participative pour l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la zone protégée de Rinjani et Mutis Timau Mt dans le Nusa Tenggara en Indonésie
5. PD 522/08 Rev.2 (I) Propriétés, transformation et commercialisation des produits en teck des plantations villageoises de teck de Java et d'Indonésie orientale
6. PD 540/09 Rev.1 (I) Soutien à l'amélioration de la productivité de la filière bois péruvienne en vue de la production de produits valorisés
7. PD 549/09 Rev.2 (I,F,M) Provenance, évaluation, caractérisation technologique du bois et étude de marché relatives au balsa (*Ochroma pyramidale* Cav.) de la forêt de Lacandon du Chiapas au Mexique

Point 10 - Travaux de politique

Aux termes de la Décision 4(XXV), les consignes du CIBT aux Comités en matière de travaux d'orientation sont les suivantes :

- Restructurer les ordres du jour des Comités pour y inclure un point consacré aux travaux de politique.
- Comité de l'information économique et information sur le marché Comité de l'information économique et information sur le marché Utiliser l'actuel Plan d'action de l'OIBT, les aspects relevant de la politique dans le Programme de travail biennal de l'OIBT, les conclusions des projets achevés et les décisions du Conseil comme base première à la détermination des points constituant les travaux de politique et d'orientation.
- Décider, lors de chaque session de chacun des Comités, des questions qui seront débattues au titre du point de l'ordre du jour « Travaux de politique » lors de la session suivante, et convenir des modalités de préparation de ces délibérations au sein du Comité.

COMITÉ DE L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ

Lors de leur quarante-troisième session, les Comités ont décidé, à l'issue de débats, de poursuivre, dans le cadre de leur quarante-quatrième session, les travaux de politique suivants relevant du Comité de l'information économique et information sur le marché :

- Accès aux marchés;
- Certification des forêts et du bois; et
- Analyse de données relatives à la Chine sélectionnées dans la Revue et évaluation annuelle OIBT de la situation mondiale du bois.

Par ailleurs, en application des Décisions 2(XXXIX), 2(XLIII) et 2(XLV) du CIBT, les Comités pourront prendre connaissance de l'avancement des activités stratégiques des Comités, présentées dans les Programmes de travail biennaux de l'OIBT pour 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011, à savoir:

- Envisager la suite des travaux en matière de respect des lois forestières et de trafic de bois et de produits dérivés [PP-A/39-173] ;
- Amélioration des travaux statistiques et ateliers de formation aux statistiques [PP-A/39-174] [PP-A/43-219]; et
- Promotion du commerce des bois tropicaux et produits dérivés provenant de sources de production en gestion durable et où les récoltes sont pratiquées dans la légalité. [PP-A/43-194].

COMITÉ DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Les Comités pourront examiner l'état d'avancement des travaux de politique suivants qui relèvent du Comité de l'industrie forestière, inscrits au Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2010-2011 en application de la Décision 2(XLV) du CIBT:

- Renforcement des capacités de promouvoir des techniques de transformation rentables du bois dans les pays producteurs de bois tropicaux. [PP-A/45-247].

Point 11 - Élection des présidents et vice-présidents pour 2011

L'élection des Présidents et Vice-présidents pour 2011, suivant la pratique établie, fera l'objet de consultations d'usage au sein du Conseil et des Comités.

Point 12 - Dates et lieux des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions des Comités

Les dates et lieux des quarante-cinquième et quarante-sixième sessions des Comités sont déterminés en fonction des dates et des lieux fixés par le Conseil pour ses quarante-septième et quarante-huitième sessions.

Point 13 - Autres

Les Comités pourront examiner l'ensemble des recommandations qu'ils décideront d'adresser au Conseil.

Point 14 - Recommandations au Conseil international des bois tropicaux

Les Comités pourront envisager ses recommandations au Conseil relatives aux projets, avant-projets et toutes autres questions, en application des articles 25 et 27 (paragraphe 4) de l'AIBT de 1994.

Point 15 - Rapport de la Session

Les Comités pourront examiner et adopter un rapport contenant leurs recommandations au Conseil. Les Comités pourront prier les co-présidents de présenter ce rapport durant la quarante-sixième session du Conseil pour examen et adoption.